

Objet : Liberté académique au Collège Lionel-Groulx

Résolution :

Réunion du : Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

Liberté académique au Collège Lionel-Groulx

Exposé du dossier

La démocratie libérale, système hérité des Lumières, n'est jamais un absolu. Il arrive que certaines valeurs défendues en son nom soient ébranlées. Les valeurs de la démocratie libérale sous-tendent notre système d'éducation. Ainsi, la liberté d'expression, la liberté académique et la tolérance ainsi que les droits de la personne peuvent parfois entrer en collision. Le débat est la seule voie de passage pour que demeure en santé la démocratie. Une institution d'enseignement supérieur aménage des espaces respectueux pour débattre de ces enjeux. Les débats d'idées font la richesse de ces institutions et permettent la transmission du savoir et de la culture.

Des situations préoccupantes quant aux fondements de la liberté d'expression et de la liberté académique ont fait les frais de l'actualité canadienne et internationale récemment. L'école comme institution doit être le lieu pour s'élever, pour accueillir, pour comprendre, pour débattre. Cela doit se faire sans violence et dans le respect des personnes.

C'est en conciliant la liberté d'expression, la liberté académique et la bienveillance que le collège Lionel-Groulx se réaffirme dans un texte proposé par la direction générale et la direction des études publié récemment dans une Dépêche CLG.

Présenté par :

Philippe Nasr
Directeur des études

19 novembre 2020
Date

Projet de résolution :

- CONSIDÉRANT** les récentes controverses entourant la protection de la liberté académique;
- CONSIDÉRANT** que l'exercice responsable et éclairé de la liberté académique dans un cadre pédagogique requiert l'ouverture au dialogue sur des enjeux sensibles;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer d'un espace adéquat pour réaliser notre mission d'enseignement supérieur dans un climat favorisant l'échange et le débat;
- CONSIDÉRANT** que cet espace ne peut exister sans un soutien institutionnel;

« Il est proposé que la Commission des études :

- **appuie la déclaration de la direction générale et de la direction des études au sujet de la liberté académique et de la liberté d'expression publiée dans la Dépêche CLG du 12 novembre 2020;**
- **recommande au Conseil d'administration d'adopter une résolution équivalente. »**

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____